



Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime 55 rue de la République 76700 Harfleur

Jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Education Nationale et
de la Jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Harfleur, le 4 août 2022.

Objet : Rentrée 2022, recrutement sur la liste complémentaire

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle fois cette année, le nombre d'admis aux concours de professeurs est en baisse, alors que l'Education Nationale reste confrontée à une perte d'attractivité et à des démissions. Ainsi, il semble que le taux de postes pourvus dans le premier degré atteigne péniblement 83%.

Dans ces conditions, le risque de pénurie d'enseignants et l'absence de garantie que chaque classe puisse disposer d'un professeur à demeure sont réels. Cela entraine bien évidemment une forte anxiété légitime parmi les parents d'élèves et les élus locaux.

Je ne reviendrai pas ici, ce n'est pas l'objet, sur les raisons qui ont conduit à une telle crise inédite et problématique pour notre République au sein de l'Education Nationale. J'espère simplement sur ce volet que vous saurez rompre, dans le bon sens, avec 20 années de logiques appliquées par les gouvernements successifs et qui se traduisent par une dégradation de ce beau service public de l'Education.

Face à cette situation, vous avez annoncé votre volonté d'augmenter le nombre de contractuels et de « fidéliser » les contractuels déjà en poste. Sauf qu'au regard des postes qui pourraient être concernés, les contractuels représentant 1% des postes dans le premier degré et 8% dans le second, on imagine mal comment cette orientation pourrait régler la pénurie évoquée dès la rentrée.

D'autant que demeure la problématique de l'absence de formation consistante pour ces contractuels. On ne remplace pas en effet plusieurs années d'études au service d'un enseignement de qualité, par une formation de 10 jours avant la rentrée.

Et, dans le second degré, il semble que vous persistiez dans le développement des heures supplémentaires annuelles, malgré les fortes critiques émises par la communauté éducative qui estime que le recours aux HSA au détriment des heures poste entraine à la fois des difficultés d'enseignement et d'accompagnement des élèves, et une dégradation des conditions de travail des enseignants qui doivent faire cours sur différents établissements.

La liste complémentaire vous permettrait à l'inverse de disposer dès la rentrée, d'enseignants supplémentaires et motivés, ayant choisi par vocation de servir dans l'Education Nationale, et remplissant déjà les conditions d'études ou les aptitudes pour ceux ayant postulé par la voie externe.

Or, en ce début août sur l'académie de Rouen, une seule personne sur les 60 présentes sur la liste complémentaire aurait été appelée. Interrogé, le Rectorat m'indique qu'il faut l'accord du Ministère pour ouvrir les recrutements sur les listes complémentaires.

J'avoue ne pas comprendre cette situation.

Sien à Vous

Car le recrutement sur les listes complémentaires composées des candidats ayant réussi le CRPE 2022 pallierait en partie les 4.000 postes non pourvus.

Cela rassurerait également des parents d'élèves inquiets sur la présence à la rentrée d'un professeur qualifié pour enseigner à leurs enfants.

C'est le sens de ma démarche aujourd'hui, en vous remerciant par avance de bien vouloir m'apporter réponse avant la rentrée.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ